RUGLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE

ABRETE

portant inscription de la chapelle Saint-Denis d'Herponcey à RUGLES (Eure) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

Le Préfet de la région de Haute-Hormandie, Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n°61.428 du 18 avril 1961 ;
- VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région :
- Wile deret a 34:2005 to become 1064 relatif of Classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :
- VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituent emprée des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région de Haute-Hormandie entendue, en sa séance du 8 décembre 1988 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la chapelle Saint-Denis d'Herpencey à RUGLES (Eure) présente un intérêt d'histoire et d'erchéologie sufficent pour en rendre désirable la préservation en raison -notamment- de l'existence sous le choeur de la crypte remane :

ARBETS

ARRICLE ler - Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, an totalité, la chapelle Saint-Demis d'Herponcey à RUGLES (Eure), située sur la parcelle n° 30 d'une contenance de 14a 55ca, figurant au cadastre, section R et appartenant à l'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Herponcey (association régie par la loi du ler juillet 1601, constituée le S novembre 1980) ayant son siège à la Mairie de RUGLES (Eure) et pour représentant responsable Madame MAUGIAIS Jeanzine, Présidents, dessurant Ferme d'Herponsey à RUGLES (Eure).

Cette association on est propriétaire par acte passé le 9 Octobre 1982 devent Maître DECAUX. Notaire à L'AIGLE (Orne), et publié le 30 sevembre 1982 au buroau des hypothèques d'EVREUX (Eure), volume 11192, p. 7.

- ARTICLE ? La présent arrêté, dent une ampliation cordifiés conforme cara edressée sans délai en Ministre chargé de la Culture, sera publié su bureau des hypothèques de la situation de l'immemble inscrit et au requell des actes administratifs de la Préfecture de région.
- ARTOLE 3 Il sera notifi au préfet du département, au maire de la occasió et au propriétaire, intéressée, qui carent responsables, chacun en ée qui le conserne, de sen enfection.

Pare & ROURN, le - 1 NCT 1990

Pour ampliation Le Soud réfet Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

LOUIS DUCAMP

LE PRÉFET de la Région de Haute-Normandle

Jean-Claude QUYOLLET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré Département : par le centre des impôts foncier suivant : EVREUX EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Commune: RUGLES Section : B Feuille : 000 B 01 Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/1500 Cet extrait de plan vous est délivré par : Date d'édition : 25/08/2014 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

